

<b>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique)</b> Conseil Municipal du <b>Lundi 15 décembre 2025</b>	<b>DATE DE CONVOCATION : 8 décembre 2025</b> <b>DATE D'AFFICHAGE : 8 décembre 2025</b>  Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 16
---	--

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

**Présents :** Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCault, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Bernadette BROSSEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absente excusée :** Madame Bernadette BROSSEAU

**Absentes :** Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Estelle HERVY

**Pouvoir :** Madame Bernadette BROSSEAU a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU

Monsieur Thierry GUYON a été élu secrétaire de séance.

<b>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS 2026</b> <b>ACQUISITION DE L'ANCIENNE ECOLE SAINTE THERESE</b>
---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'acquisition de l'ancienne école privée Sainte Thérèse, sise rue du 8 mai 1945 représentant une surface totale de 2 960m<sup>2</sup>.

La Commune envisage d'y développer un programme immobilier résidentiel à vocation sociale ou mixte, incluant la création d'une ou deux cellules commerciales ainsi qu'une aire de stationnement public destinée à accompagner les activités et manifestations du centre-bourg.

Concernant le bâtiment de l'ancienne école privée, la Commune prévoit de le réhabiliter pour de nouveaux usages ouverts au public : Espace Jeunes, salles associatives à vocation multigénérationnelle, maison des assistants maternels. L'objectif est de constituer un ensemble cohérent et dynamique au service de la jeunesse — grâce à la proximité immédiate de l'école de l'ALSH et du restaurant scolaire — mais aussi de l'ensemble de la population.

La réalisation de ce projet implique pour la Commune d'acquérir l'emprise foncière auprès de son propriétaire actuel : la Fondation de la Providence.

Le montant de cette acquisition est estimé à 681 495 €.

Considérant que la Commune peut bénéficier de l'aide de Cap Atlantique au titre de la répartition des fonds de concours.

**Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la demande de subvention pour cette acquisition immobilière au titre des fonds de concours 2026 de Cap Atlantique.**

Reçu au contrôle de légalité

le 16/12/2025

Publié ou notifié

le 17/12/2025

Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD  
Maire

